

Documents à fournir par une PERSONNE MORALE pour une carte grise ou certificat d'immatriculation, pour véhicule d'occasion qui a une carte grise française

B. La PERSONNE MORALE

- B.1. Kbis** récent (moins d'1 an) ou **un journal d'annonces légales** mentionnant l'objet social, l'adresse, Siret (Siren) registre officiel, le nom du responsable ; le système informatique la reconnaît automatiquement.
- B.2. Pièce identité du responsable** (gérant, Président...) dont le nom figure sur le(s) document(s) officiel(s).
- B. 3. Cachet (Tampon) + signature** sur les documents : sur cession du véhicule, sur demande et mandat.

C. Documents concernant le VEHICULE

- C.1. Certificat d'immatriculation (Carte grise) signé**, remis **par le précédent propriétaire**, revêtu de la mention « vendu le ...date de la cession et à ...H... l'heure précise », suivis de sa signature et **tampon si c'est une personne morale** (société, entreprise, garage, professionnel, association...).
- C.2. Certificat de cession d'un véhicule d'occasion _ cerfa n°15776*01**, "**exemplaire 2 destiné au nouveau propriétaire**", établi et **signé par l'ancien propriétaire et vous** ou Certificat / Attestation de vente en cas d'achat aux enchères.
- C.3. Contrôle technique de moins de 6 mois** pour un véhicule de plus de 4 ans (si la situation du véhicule l'oblige suivant la réglementation en vigueur).
- C.4. Attestation d'assurance du véhicule**
- C.5. Récépissé de Déclaration d'Achat (DA) si achat véhicule chez un professionnel de l'automobile.**
- C.6. Demande de Carte grise ou certificat d'immatriculation _ voir cerfa n°13750*05.**
- C.7. Mandat à un professionnel habilité** pour faire vos démarches _ voir **cerfa N° 13757*03.**